

FORMATION IMMOBILIER · CONFORME LOI ALUR · OUVERTE À TOUS

La Gestion comptable et budgétaire de l'immeuble

100 % à distance · 3h30 · **Ouverte à tous** : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme professionnels de l'immobilier. Attestation de fin de formation remise à chacun — conforme Loi ALUR pour le renouvellement de la carte professionnelle (CCI).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Formation comptabilisée au titre de l'obligation de formation continue Loi ALUR. À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- › Actualiser et perfectionner ses connaissances conformément à l'obligation de formation continue Loi ALUR.
- › Maîtriser les clés de répartition s'appliquant à une copropriété.
- › Appliquer les opérations d'enregistrement des factures et des appels de fonds dans sa pratique professionnelle.
- › Sécuriser sa pratique professionnelle, respecter ses obligations légales et déontologiques et fiabiliser le conseil apporté au client.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouverte à tous, sans condition d'exercice : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme titulaires de la carte professionnelle (mentions T et/ou G), agents, négociateurs et collaborateurs soumis à l'obligation de formation continue Loi ALUR.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Formation accessible à toute personne intéressée par l'immobilier. Disposer d'un accès internet et d'un navigateur à jour.

DURÉE & FORMAT

3h30 · 100 % à distance (e-learning asynchrone), accessible 7j/7 et 24h/24. Rythme libre. Durée d'accès : **2 ans**.

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne sur formation.popacademy.fr. Accès immédiat à réception du paiement ; pour les **dossiers de financement**, accès au jour de début de formation prévu dans le dossier.

TARIF

45 € · TVA non applicable, art. 261-4-4°a du CGI. Éligible aux **financements** (AGEFICE, FIFPL, OPCO EP, FAFCEA selon statut).

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateforme LMS POP ACADEMY : modules vidéo, supports téléchargeables (PDF), cas pratiques. Test de positionnement initial. Assistance pédagogique par e-mail, chat et téléphone.

ÉVALUATION, SUIVI & SANCTION

Test de positionnement en amont ; quiz à l'issue des modules ; suivi du temps de connexion et de la progression (horodatage, contrôle d'assiduité). À l'issue, chaque apprenant reçoit une **attestation de fin de formation** (heures réalisées par module) ; conforme Loi ALUR, elle est valable pour le renouvellement de la carte professionnelle auprès de la CCI.

ACCESSIBILITÉ — SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : **Theo SUDRE** · theo@popacademy.fr · **05 54 54 40 04**. Étude des adaptations possibles avant l'entrée en formation.

[Découvrir la formation →](#)

Programme de la formation

10 parties · quiz d'évaluation · 3h30

PARTIE 01

Les clés de répartition s'appliquant à une copropriété

- › La répartition des charges générales
- › La répartition des charges spéciales
- › Le budget prévisionnel
- › Introduction du module

PARTIE 02

Les opérations d'enregistrement des factures et des appels de fonds

- › Le plan comptable des copropriétés et le principe de la comptabilité en partie double
- › Les écritures comptables courantes
- › Le calcul des appels de fonds

PARTIE 03

Les comptes annuels et la situation financière de la copropriété

- › Les récapitulatifs individuels des charges de copropriété
- › Les documents comptables à faire approuver par l'assemblée générale

PARTIE 04

Le pré état daté et l'état daté des charges

- › Le pré état daté et l'état daté
- › Le privilège spécial

PARTIE 05

Le suivi administratif du bien en gestion locative

- › Les activités récurrentes
- › Les activités ponctuelles
- › Les assurances de l'immeuble

PARTIE 06

Le suivi salarial de la copropriété

- › La catégorie a : les employés d'immeubles
- › La catégorie b : les gardiens et concierges
- › Le salaire des employés d'immeubles et des gardiens ou concierges
- › Les congés payés
- › La fin du contrat de travail

PARTIE 07

Le suivi technique du bien

- › La gestion technique et la gestion de la maintenance courante
- › La gestion des sinistres

PARTIE 08

Les pièces obligatoires à la copropriété

- › Le carnet d'entretien de l'immeuble
- › Le règlement de copropriété
- › L'état descriptif de division de l'immeuble
- › Les archives du syndicat
- › Le carnet d'information du logement
- › Les diagnostics techniques
- › Les travaux

PARTIE 09

Le suivi juridique

- › Les actions collectives
- › Les actions individuelles
- › Les règles de procédures
- › La procédure accélérée de recouvrement des impayés de charges (art 19-2 loi 1965)
- › La procédure classique de recouvrement des impayés de charges
- › Questionnaire (QCM)

PARTIE 10

Résumé de la formation

- › Mémento